

Orientation des élèves de seconde Trimestre 2

La procédure se passe comme à la fin de la classe de troisième

Connexion au service en ligne Orientation

Accès avec l'adresse unique <https://teleservices.education.gouv.fr>

- Le service en ligne Orientation mis à disposition des représentants légaux et des élèves eux-mêmes est compatible avec tous types de supports, tablettes, smartphones, ordinateurs ;
- le compte d'un représentant légal permet de saisir les choix définitifs et de répondre aux propositions du conseil de classe ;
- le compte d'un élève permet uniquement de consulter les saisies effectuées par le représentant légal.



ÉduConnect
Un compte unique pour les services numériques
des écoles et des établissements

Le compte ÉduConnect peut donner accès :

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

Je sélectionne mon profil

Responsable d'élève

Élève

Connexion avec un compte EduConnect ou FranceConnect

ÉduConnect

← Changer de profil

Le compte ÉduConnect peut donner accès :

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

Responsable d'élève

Je me connecte avec mon compte ÉduConnect

Identifiant Identifiant oublié ? →

Identifiant au format p.nomXX

Mot de passe Mot de passe oublié ? →

Se connecter

Je n'ai pas de compte →

ou

Je me connecte avec FranceConnect

S'identifier avec FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect ? ↗

FranceConnect vous permet d'accéder à de nombreux services de l'État en utilisant un compte dont vous disposez déjà. Utilisez-le pour ÉduConnect !

Si vous n'avez pas activé votre compte Educonnect (**ATTENTION, il ne faut pas prendre celui de l'élève**), merci de vous référer au tutoriel qui a été déposé sur le site de l'établissement : <https://nuage02.apps.education.fr/index.php/s/mXamtpYz5TNz67y>

Si vous n'y arrivez pas, veuillez contacter l'établissement à l'adresse contact@lycee-vieljeux.fr.

Accès aux services en ligne dans le menu **Mes services**.

La campagne d'orientation étant ouverte, choisir ce service :



Sur la page d'accueil, les différentes phases de la procédure sont décrites. Des liens vers des sites ressources sont proposés afin d'accompagner les familles et préciser leurs demandes d'orientation.

Au deuxième trimestre, vous devez :

- renseigner les intentions de la phase provisoire **entre le 23 février et le 08 mars 2026** ;
- prendre connaissance de l'avis du conseil de conseil du 2ème trimestre (une fois que celui-ci aura eu lieu).

Au troisième trimestre, vous renouvelerez ces opérations, mais il s'agira alors de la phase définitive.

Saisie des intentions :

Cliquez sur le bouton en bas de page.

Phase provisoire Intentions Courant 2 ^e trimestre	Phase provisoire Avis provisoires Après le conseil de classe du 2 ^e trimestre	Phase définitive Choix définitifs Courant 3 ^e trimestre	Phase définitive Propositions Après le conseil de classe du 3 ^e trimestre
--	--	--	--

Vous choisissez une ou plusieurs voies d'orientation parmi les possibilités suivantes :

- 1^{re} générale ;
- 1^{re} technologique ;
- 1^{re} préparant au brevet de technicien « métiers de la musique ».

Si vous choisissez la voie générale, vous ferez connaître au conseil de classe les quatre enseignements de spécialité envisagés et éventuellement un cinquième si celui-ci n'est pas proposé dans l'établissement fréquenté.

Dans des situations particulières, les passerelles vers la voie professionnelle sont possibles. Pour préparer ce parcours, prenez rendez-vous avec le professeur principal et le psychologue de l'éducation nationale. Le conseil de classe du deuxième trimestre indiquera, pour chaque voie d'orientation demandée, son avis (favorable, réservé ou défavorable). Dans le cas de la demande d'accès à la voie professionnelle, il indiquera oui ou non.

Vous pourrez consulter l'avis du conseil de classe et en accuser réception. Les intentions d'orientation et les avis provisoires du conseil de classe sont indicatifs et sont le début d'un dialogue qui prépare le choix définitif. Pour préparer son projet d'orientation votre enfant peut s'informer :

- au CDI et au CIO ;
- sur le site de l'Onisep [🔗](#) ;
- sur le site [Module lycée](#) [🔗](#) .

Je saisis les intentions d'orientation

Un seul des représentants légaux de l'élève peut effectuer la saisie des intentions d'orientation :

- ✓ il doit saisir au moins 1 intention ;
- ✓ il peut saisir jusqu'à 11 intentions : 1^{re} générale (et enseignements de spécialité), 1^{re} technologique (et série), 1^{re} préparant au BT métiers de la musique, et une demande d'accès à la voie professionnelle ;
- ✓ seule la 1^{re} technologique peut être sélectionnée plusieurs fois ;
- ✓ le rang détermine l'ordre de préférence ;
- ✓ les intentions doivent être validées afin qu'elles soient prises en compte ;
- ✓ les intentions peuvent être modifiées jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation.

Cliquez sur le bouton **+ Ajouter une intention**

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre :
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.
Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation ou un autre parcours.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 11.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

“ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

+ Ajouter une intention

Annuler **Valider les intentions**

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

Choisissez ensuite les vœux (le rang pourra être modifié par la suite).

Pour la 1^{re} générale ou technologique, vous pouvez accéder au site <https://www.onisep.fr/horizons21> qui vous donnera des informations sur les différentes spécialités (voie générale) ou séries (voie technologique).

Pour la 1^{re} générale, vous **devez sélectionner 4 enseignements** de spécialités proposés par le lycée :

Vous pouvez ajouter une 5^{ème} spécialité si elle n'est pas proposée dans le lycée.

Enseignements de spécialité en établissement : (*)

Veuillez choisir un enseignement de spécialité

Veuillez choisir un enseignement de spécialité

Veuillez choisir un enseignement de spécialité

Veuillez choisir un enseignement de spécialité

Enseignement de spécialité hors établissement :

Veuillez choisir un enseignement de spécialité

Annuler Valider

Remarques :

- vous ne pouvez choisir qu'un seul enseignement artistique ;
- pour les langues LLCER, vous devez choisir entre Anglais, Anglais Monde Contemporain, Allemand ou Espagnol sachant que seul « Anglais Monde Contemporain » est enseigné au lycée.

Vous pouvez continuer en ajoutant éventuellement un deuxième vœu, par exemple une 1^{re} technologique :

Éventuellement, vous pouvez ajouter un deuxième vœux de 1^{re} technologique, mais dans une autre série.

Indiquez la 1^{re} technologique souhaitée : (*)

Pour plus d'informations, cliquez sur le lien correspondant à chaque série technologique.

☐ 1^{re} STAV ⓘ

☐ 1^{re} STD2A ⓘ

☐ 1^{re} STHR ⓘ

☐ 1^{re} STI2D ⓘ

☐ 1^{re} STL ⓘ

☐ 1^{re} STMG ⓘ

☐ 1^{re} ST2S ⓘ

☐ 1^{re} S2TMD ⓘ

En cliquant sur ⓘ, l'accès à la page dédiée du site de l'Onisep permet de s'informer sur la série technologique envisagée

Annuler Valider

Pour une demande en voie professionnelle, vous pouvez demander un stage passerelle qui permettra à l'élève – dans la mesure du possible – de découvrir cette orientation dans le cadre d'une immersion.

Pour l'organiser, l'élève doit toutefois passer au secrétariat de scolarité pour en faire la demande.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation ou un autre parcours : (*)

☐ 1^{re} générale

☐ 1^{re} technologique

☐ 1^{re} préparant au brevet de technicien « métiers de la musique » ⓘ

☒ Autre parcours : un accès à la voie professionnelle

Vous pouvez préciser le métier ou la formation qui intéresse votre enfant (150 caractères maximum) :

☐ Stage passerelle

Un stage passerelle peut être demandé, si le paramétrage académique l'a autorisé

Annuler Valider

Rang des vœux et validation

Après avoir sélectionné tous les vœux, vous pouvez modifier l'ordre dans lequel ils sont placés à l'aide des flèches

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre :
DEMANDES DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

① Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.
Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation ou un autre parcours.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 11.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

🔗 Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Rang 1
1^{re} générale
Enseignements de spécialité choisis :
- physique-chimie ;
- mathématiques ;
- allemand ;
- arts du cirque ;
- grec (hors établissement).

Rang 2
1^{re} technologique : 1^{re} STI2D

Rang 3
1^{re} technologique : 1^{re} STL

Rang 4
1^{re} préparant au brevet de technicien « métiers de la musique »

Rang 5
Autre parcours : un accès à la voie professionnelle
Métier ou formation : informatique
Demande d'un stage personnalisé

+ Ajouter une intention

Annuler Valider les intentions

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicaux, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

Les intentions ne sont pas enregistrées sans la validation

Vous devez enfin valider les intentions pour qu'elle soient enregistrées.

Deuxième responsable

Le deuxième responsable qui n'aura pas effectué la saisie pourra accéder à l'espace orientation grâce à son compte Educonnect mais **uniquement en consultation**.

Rappel : les jeudis 22 et 29 janvier, le lycée a proposé aux élèves de 2^{de} GT sur le créneau 11h-12h des séances d'information sur les spécialités de 1^{ère} générale.

Le jeudi 05 février, ce même créneau a été réservé à l'information sur les voies technologiques (STMG, ST2S, STL) sachant que des interventions sur les STI2D ont été planifiées en classe entière (avant les vacances ou la semaine suivante selon la classe).